

**DEPARTEMENT DES LANDES
S.I.V.U. SCOLAIRE
SAINT CRICQ CHALOSSE – BRASSEMPOUY
40700 SAINT-CRICQ-CHALOSSE**

SEANCE DU 26 AOUT 2020

Date de convocation : 20 août 2020

PRESENTS :

Aimée LABORDE, Dominique TOULOUSE, Sandrine GAVELLE, Cédric CASTAGNOS, Jean-Charles DANDIEU, Benoît DANDIEU, Sandra LARTIGAU, Pierre HOURAT et Emilie CROUCHER.

Nathalie OLIVERA BRAZ, représentante des parents d'élèves de Brassempouy.

EXCUSEE : Camille CARRERE, représentante des parents d'élèves de Saint-Cricq-Chalosse.

PROCURATION : Olivier GAULIN donne procuration à Jean-Charles DANDIEU

ORDRE DU JOUR

- 1/ Rentrée scolaire septembre 2020
- 2/ Délibération : Admission en non-valeur titre de recettes, Laetitia CASTRO
- 3/ Délibération : Horaires personnel SIVU rentrée septembre 2020
- 4/ Prélèvement automatique pour paiement garderie et cantine et Payfip
- 5/ Questions diverses

L'an deux mille vingt et le vingt-six août, à vingt heures trente minutes,

Le Comité Syndical du SIVU Saint-Cricq-Chalosse – Brassempouy, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Saint-Cricq-Chalosse, sous la présidence de Madame Aimée LABORDE.

Secrétaire de séance : Pierre HOURAT

1/ Rentrée scolaire septembre 2020

Mme la Présidente a présenté l'organisation des classes dans les écoles de Brassempouy et Saint-Cricq-Chalosse qui reste inchangées par rapport à l'année précédente.

La classe de CE2, CM1 et CM2 est à Brassempouy et les classes de petite section à CE2 sont à Saint-Cricq-Chalosse.

Mme Mélissa ORTEGA est nommée directrice et Céline HUGUES enseignante à l'école de Saint-Cricq-Chalosse.

M. Christian SABAU assurera le remplacement de Mme Aurélie LABADIE jusqu'aux vacances de Toussaint.

2/ Délibération : Admission en non-valeur titre de recettes, Laetitia CASTRO

Les membres du Comité syndical ont voté à l'unanimité, l'admission en non-valeur du titre de recettes des impayées de Mme Laetitia CASTRO pour la somme de 289,25 € (année scolaire 2017-2018).

Vote : 10 pour

3/ Délibération : Horaires personnel SIVU rentrée septembre 2020

Mme Sonia CAUHAPÉ, qui occupait le poste de cantinière à l'école de Saint-Cricq-Chalosse, a obtenu sa mutation à l'école de Montaut. Le personnel du SIVU Saint-Cricq-Chalosse/Brassempouy est donc au nombre de trois agents.

Mme Célia MOULIA qui travaillait 20 heures pour le SIVU et 12 heures à l'agence postale de Saint-Cricq-Chalosse, change de contrat.

A dater du 1^{er} septembre, elle sera stagiairisée au grade d'adjoint technique, à 34 heures semaine pour le SIVU, période scolaire (annualisé : 26 h 40 semaine).

Voté à l'unanimité par les membres du Comité syndical

10 pour

Mme Célia MOULIA encadrera les trajets en bus, assurera la cantine et le ménage de l'école de Saint-Cricq-Chalosse.

Mme Elina HONTANG restera à l'école de 8 h 45 à 16 h 45 en continu et elle assurera le ménage de l'école de Brassempouy les mardis et vendredis soirs de 17 h à 17 h 30.

Au vu de la situation et du protocole sanitaire, la Présidente du SIVU lui demandera si elle accepte de faire également 30 minutes le ménage les lundis et jeudis soirs. Et dans ce cas, son horaire passerait à 34 heures semaine (annualisé : 26 h 40 semaine).

Voté à l'unanimité par les membres du Comité syndical

10 pour

Mme Valérie DUPOUY assurera la garderie tous les matins de 7 h 15 à 9 h et les soirs de 16 h 45 à 18 h 30. Elle sera en classe de 9 h à 12 h et à la cantine de 12 h à 14 h, pour un horaire scolaire de 34 heures semaine (annualisé : 26 h 40 semaine).

**Voté à l'unanimité par les membres du Comité syndical
10 pour**

Les employées du SIVU sont chargées du nettoyage des classes à Brassempouy et Saint-Cricq-Chalosse avant le début de la rentrée scolaire.

4/ Prélèvement automatique pour paiement garderie et cantine et Payfip

Un bon nombre de parents d'élèves a déjà opté pour le prélèvement automatique. La plupart se satisfait de ne plus avoir à se soucier du retard de paiement.

Le paiement par Payfip consiste à payer ses factures chez un buraliste accrédité. Cette facture comporte un QR code, que le commerçant pourra scanner afin de procéder au paiement au bénéfice du Trésor public.

Le paiement, directement sur place à la mairie de Saint-Cricq-Chalosse, reste toujours possible.

5/ Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 21 h 40.

Aimée LABORDE	Dominique TOULOUSE	Sandrine GAVELLE	Cédric CASTAGNOS
Jean-Charles DANDIEU	Sandra LARTIGAU	Pierre HOURAT	Benoît DANDIEU
Emilie CROUCHER	Olivier GAULIN EXCUSÉ PROCURATION à JEAN CHARLES DANDIEU		

